

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 27 OCTOBRE 2020 à 18h00

**Présents** : BRUNEL Didier, VIGNOBOUL Cécile, TEISSEDRE Murielle, VIGOUROUX Didier, ALLE Jean-Louis, BOUQUET Stéphanie, BUGEAUD Eliane, CAYROCHE Marie-Xristine, CAYROCHE Pierre, JOURDAN-OSTY Florence, LAURENS Sébastien, MONTCHAMP Axelle, ROL Sébastien, RUNEL Fanny.

**Représenté** : ALIBERT Lucien représenté par BRUNEL Didier

## DÉLIBÉRATIONS

### 1) Aménagement de l'alimentation en eau potable du hameau de Coulagnet Mise en conformité administrative du captage de la source n°3 de Coulagnet, Située sur la commune de Chastel Nouvel

Le dossier « Loi sur l'eau » concernant l'exploitation de la source n°3 de Coulagnet a été déposé par la mairie auprès de la DDT. Il convient de délibérer afin de valider le dossier réalisé par le bureau d'étude RCI.

Le projet est présenté en détail par Didier VIGOUROUX à l'ensemble du conseil.

Il a été évoqué la possibilité de créer une servitude pour réaliser l'adduction d'eau afin de minimiser le linéaire. Après discussion, il apparaît plus judicieux de suivre la voie communale pour ne pas créer de servitude d'autant plus que le surcoût n'est pas très important.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité la validation de ce dossier et son dépôt aux services de la DDT.

### 2) Approbation du Document Unique suite à l'avis favorable du Comité Technique

Suite à la séance du Comité Hygiène et Sécurité au CDG le 01 octobre dernier, notre proposition de Document Unique d'évaluation des risques professionnels a obtenu un avis favorable. Il peut donc entrer en application.

Monsieur le Maire rappelle les intérêts du document unique :

- mieux connaître les activités des agents
- prendre conscience des risques jusqu'alors sous-estimés voire ignorés
- évaluer et hiérarchiser les risques auxquels les agents sont exposés (maîtrise)
- organiser et planifier la prévention (plan d'actions pluriannuel)
- maîtrise des coûts

Le conseil municipal délibère à l'unanimité l'application du document unique.

### 3) Echange et vente des terrains situés à ASPRES

Suite à la délibération qui déclassait et désaffectait les terrains situés sur le hameau de ASPRES (délibération prise lors du dernier conseil municipal), il convient désormais d'échanger et vendre lesdits terrains. La vente est établie entre la commune du Chastel Nouvel et Stéphane MEISSONNIER. L'échange de terrain concerne la SCI la Maison Bleue et la commune du Chastel Nouvel.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la vente et l'échange des terrains.

### 4) Changement de locataire pour le logement T2 situé à l'ancien presbytère

Le locataire du logement type T2 situé au premier étage de l'ancien presbytère quitte les lieux le 10 novembre 2020, il convient donc de délibérer afin de donner pouvoir à monsieur le Maire pour signer le bail avec le nouveau locataire, il s'agit de monsieur Thomas BOYER. Le loyer est de 450 € pour une surface de 55 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'attribution du logement.

### 5) Désignation d'un correspondant « Défense »

Nous avons reçu le 5 octobre un mail du délégué militaire départemental de la Lozère nous demandant de nommer un Correspondant Défense au sein de notre Conseil.

Pour mémoire, le rôle du correspondant Défense est très varié :

- *Associer les citoyens aux questions de défense, ce qui participe de la cohésion nationale - Faire témoigner un ancien combattant (école)*
- *Faire participer des jeunes à une cérémonie*
- *Organiser une visite sur un lieu de mémoire*
- *Présenter une exposition itinérante (mémoire)*
- *Élaborer un projet pédagogique (à partir du monument aux morts communal)*
- *Diffuser les informations relatives au recensement*
- *Participer à une journée défense et citoyenneté*
- *Informersur les métiers de la défense*
- *Informersur le plan « Défense 2ème chance »*

Marie-Kristine CAYROCHE se porte volontaire pour être la correspondante défense.

Le conseil approuve à l'unanimité cette désignation.

## 6) Mise en place du RIFSEEP

Monsieur le Maire propose de mettre en place un régime indemnitaire dit RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des sujétions, des fonctions de l'expertise et de l'engagement professionnel) dans un premier temps aux agents techniques. Le but est de pouvoir attribuer une prime au mérite et à l'engagement des agents. Cette prime peut être mise en place pour seulement une catégorie d'agents (ex. agents techniques) mais doit l'être pour l'ensemble des agents de cette même catégorie.

Cécile VIGNOBOUL présente plus en détail la mise en place du RIFSEEP qui comprend l'IFSE (l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise), qui est une valorisation fixe mensuelle et le CIA (complément indemnitaire annuel) qui représente une prime variable attribuée après l'évaluation annuelle de l'autorité.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP.

## 7) Opposition au transfert de compétences à la Communauté de Communes Randon Margeride

Lors de chaque nouvelles élections municipales et depuis la mise en place de la loi NOTRe, certaines compétences municipales sont directement et de façon systématique transférées à la communauté de communes. Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal de s'opposer à tout transfert de compétences. Pour information les compétences susceptibles d'être transférées d'office sont entre autres le PLU et la police de voirie.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'opposition aux transferts de compétences à la Communauté de Communes Randon Margeride.

## SUJETS A ABORDER

- Horaires d'ouverture de la Mairie

Suite à la reprise complète à 28 heures par semaine après une période en mi-temps thérapeutique d'Emmanuelle PALPACUER, il est souhaitable de modifier les heures d'ouverture de la mairie pour que les agents administratifs soient tous présents en même temps. Monsieur le Maire propose les horaires suivants : lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h soit 28 heures par semaine. Le jeudi la mairie sera fermée au public. Une communication sera faite auprès des administrés dans la Lozère Nouvelle.

Le conseil municipal approuve ce changement d'horaires d'ouverture.

- Développement éolien

Un projet de développement éolien a été lancé lors du dernier mandat en 2014. Ce projet comprend 5 éoliennes (4 sur notre commune et 1 sur la commune des Monts de Randon). Ce projet nommé Champcate se situe sur les terrains de Villeneuve à droite de la RD 806 en montant au Can de La Roche. Trois projets sont à l'étude sur le secteur et ils ont tous été renvoyés soit au Tribunal Administratif de Nîmes ou de Marseille soit au Conseil d'État. Nous aurons sûrement à nous prononcer sur ce dossier dans les mois à venir. Pour information la commune perçoit environ 40 % du versement des diverses taxes issues de la production d'énergie.

- Achat matériel

Le réfrigérateur de la mairie a dû être remplacé car il ne fonctionnait plus. Le coût du nouvel appareil est de 299.99 euros. De même la chaudière à gaz du logement de la vicairie a été remplacée car elle était en perpétuel dysfonctionnement. Le coût de cette intervention s'élève à 3 423.52 € pose comprise.

- Aménagement de la Place de l'Église et des abords de la Mairie

La commission aménagement village avait évoqué lors du dernier conseil la réalisation de l'aménagement des abords de la mairie et de l'église. A ce jour nous avons reçu en mairie Mme DUCLOUX du CAUE qui doit nous faire une proposition concernant ce projet. En effet, lors du dernier conseil municipal nous avons pris la décision de conventionner avec le CAUE pour pouvoir bénéficier de leurs compétences en matière d'aménagement urbain et d'architecture. Dans un même temps, des relevés topos ont été réalisés par Didier Vigouroux et Sébastien Rol sur la place de l'Église.

Didier et Sébastien présentent le projet de l'aménagement de la place de l'Église. Il comprend la réalisation d'un rond-point franchissable identique à ceux existants, un espace de convivialité aménagé avec bancs et espace vert, des places de stationnement supplémentaires, la réfection de mur, le déplacement d'une partie de la chaussée et le traitement du pluvial sur l'ensemble de la place.

- Aménagements de la Mairie

Comme monsieur le Maire l'avait indiqué lors du dernier conseil municipal, la préfecture nous demande d'élaborer des dossiers de travaux structurants dans le cadre du plan de relance national. Nous avons alors évoqué la possibilité de rénover la mairie afin de mieux l'isoler mais également de revoir son aménagement intérieur en réalisant une extension afin de la rendre plus conviviale et surtout plus adaptée à nos besoins actuels. Nous avons reçu monsieur Stéphane BESSIERE architecte avec Cécile Vignoboul et Sébastien Rol pour qu'il puisse nous proposer un premier projet. A ce jour nous sommes en attente du chiffrage du projet par le bureau d'étude et nous attendons aussi la proposition du projet du CAUE que doit nous présenter Mme ENTRAYGUES.

Monsieur BESSIERE travaille en collaboration étroite avec le CAUE.

Son projet comprend une extension sur la partie ouest du bâtiment, un réaménagement de l'accueil et du secrétariat, la création de deux bureaux supplémentaires et d'une salle de repos, un agrandissement des archives et du bureau de poste, une accessibilité PMR pour les sanitaires ainsi que la réfection de l'isolation complète du bâtiment et du système de chauffage.

La séance est levée à 20H50.